APPEL D'OFFRES POUR LA POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LA ROUTE D'ACCÈS

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE

VOLOBE AMONT

--- x ---

Appel d'offres pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation sur la route d'accès au site de Volobe Amont

Tronçon Fanandrana – Ambodikily – Ambodimanga – Ambodilazana

- Date de lancement de l'Appel d'Offres **: 06 Novembre 2026**
- Date et lieu de Remise des Offres : au plus tard le **20 Novembre 2026 à 15h00** à procurement@cghv.mg en copie mickael.razakandrainibe@cghv.mg

Sommaire

APPEL D'OFFRES POUR LA POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LA ROUTE D'ACCÈS 1
Sommaire 2
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 3
2. Objet de l'Appel d'Offres 3
3. Informations détaillées 3
3.1. Délai d'exécution des travaux 3
3.2. Modalité de paiement 4
3.3. Visite de lieux et réunion d'information 4
3.4. Soumission 4
3.5. Prix de l'offre 4
3.6. Impôts et taxes 4
3.7. Délai de validité de l'offre 5
4. Contenu des offres 5
4.1. Documents administratifs 5
4.2. Offre technique 5
4.3. Offre financière 5
5. Critères d'évaluation des offres 6
6. ANNEXE 6
6.1. Description technique des prestations 6
6.1.1. Typologie des panneaux à fournir et poser 6
6.1.2. Spécifications techniques 6
6.1.3. Contraintes HSSES 7

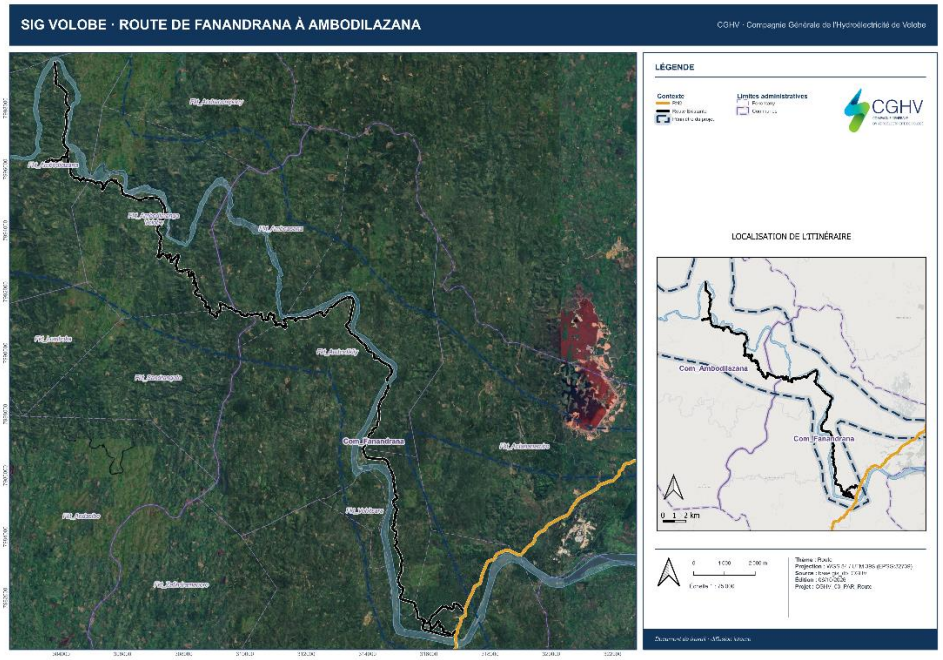
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet Volobe Amont, développé par la Compagnie Générale d'Hydroélectricité de Volobe (CGHV), consiste en la conception, la construction et l'exploitation d'un aménagement hydroélectrique d'une capacité de 127 MW sur le fleuve Ivondro, situé à environ 30 km de Toamasina, dans la Région Atsinanana. Les différentes infrastructures du projet sont desservies par un réseau de routes d'accès existantes et à réhabiliter, notamment le tronçon reliant Fanandrana, Ambodikily, Ambodimanga et Ambodilazana. Cet axe constitue à la fois une voie de circulation pour les motos, les véhicules légers, poids lourds et engins associés aux activités du projet, ainsi qu'un axe quotidiennement emprunté par les riverains et les autres usagers locaux.

Dans le cadre du développement et de la préparation des activités du projet, l'augmentation et la diversification des flux de circulation sur cet axe sont susceptibles d'accroître les risques liés à la sécurité routière pour les travailleurs, les conducteurs, les riverains et les communautés traversées. Afin de prévenir ces risques et de renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers, CGHV souhaite mettre en place un dispositif approprié de signalisation et de balisage routier, conformément aux exigences du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet, aux exigences HSE applicables ainsi qu'aux bonnes pratiques et standards internationaux en matière de santé, sécurité et sécurité routière.

À cet effet, CGHV lance la présente manifestation d'intérêt en vue d'identifier et de présélectionner une ou plusieurs entreprises ou groupements d'entreprises disposant des compétences, références et capacités techniques nécessaires pour assurer la fourniture, la fabrication, le transport, l'implantation et la pose de panneaux de signalisation et de dispositifs de balisage adaptés aux caractéristiques du tronçon concerné et aux différents risques identifiés.

La prestation devra notamment permettre d'assurer une signalisation visible, cohérente, durable et adaptée aux conditions de circulation, comprenant, selon les besoins identifiés, les panneaux de danger, de prescription, d'indication, de limitation, ainsi que la signalisation et le balisage spécifiques aux zones de travaux et aux situations présentant un risque particulier pour les usagers et les communautés.



Carte du tronçon reliant Fanandrana, Ambodikily, Ambodimanga et Ambodilazana

2. Objet de l'Appel d'Offres

Le présent Appel d'Offres porte sur la fourniture et la pose de panneaux de signalisation et de balisage sur la route d'accès au projet Volobe Amont, entre Fanandrana et Ambodilazana.
Les prestations attendues du Soumissionnaire retenu comprennent notamment :

- La reconnaissance de terrain et l'implantation précise des points de pose (piquetage) ;
- La fourniture des panneaux, supports conformes aux normes en vigueur à Madagascar ;
- La fabrication ou l'approvisionnement des panneaux selon les spécifications techniques du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Les travaux de génie civil nécessaires à la pose (fondations, scellement, terrassement ponctuel) ;
- La pose, la fixation et la mise en place définitive des panneaux ;
- La remise en état des abords après travaux ;
- La garantie et la maintenance corrective pendant la période de garantie contractuelle.

3. Informations détaillées

3.1. Délai d'exécution des travaux

La durée totale de l'intégralité des travaux est estimée à 30 jours calendaires à partir du lendemain de la notification de l'Ordre de Service, afin de favoriser la réalisation des travaux en qualité.

3.2. Modalité de paiement

Le paiement se fera en quatre (3) tranches :

- Le premier paiement correspond à 20 % du montant du marché à titre d'avance, après signature du contrat ;
- Le deuxième paiement correspond à 75 % du montant du marché après achèvement de la fourniture et de la pose des panneaux, sur présentation du procès-verbal de réception provisoire ;
- Le troisième paiement correspond à 5 % correspondant à la retenue de garantie, libérée après la réception définitive, fixée à six (6) mois après la réception provisoire**,** sous réserve de la levée des éventuelles réserves.

3.3. Visite de lieux

La visite des lieux est obligatoire. Les Soumissionnaires devront prévoir une journée pour la réalisation de cette visite. Chaque représentant sera tenu de se présenter avec une copie de pièce d'identité et d'une lettre attestant la représentation de l'entreprise, signée par le premier responsable de cette dernière. Un certificat sera délivré uniquement à la fin des visites et ce document devra être inséré dans l'offre technique.

Date et heure de départ	Lieux de départ	Responsable de la visite
Mardi 10 novembre 2026 à 6h30	Parking Streamliner Tanamakoa	Mr Kévin : 034 48 97151

3.4. Soumission

Le Soumissionnaire présentera une offre complète portant sur l'ensemble des prestations objet du présent Appel d'Offres et assumera l'ensemble des frais liés à la préparation et à la soumission de son offre.
En soumettant son offre, le Soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des documents du Dossier d'Appel d'Offres, des conditions d'exécution des prestations ainsi que des contraintes liées au site.

Le Soumissionnaire est réputé avoir effectué la visite obligatoire du site et s'être informé, à ses propres risques, de toutes les conditions susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution des prestations.
En conséquence, le Soumissionnaire ne pourra formuler aucune réclamation fondée sur une méconnaissance des conditions du site, des accès, des contraintes d'implantation ou des conditions d'exécution des prestations, sous réserve des dispositions contractuelles applicables.

3.5. Prix de l'offre

Le Soumissionnaire indiquera les prix unitaires et les prix totaux de l'ensemble des prestations et fournitures figurant dans le Bordereaux de Devis Quantitatif et Estimatif (BDQE).
Les prix proposés devront inclure l'ensemble des coûts nécessaires à la bonne exécution des prestations, notamment la fourniture des panneaux et supports, le transport, la fabrication, les travaux d'implantation, les fondations et scellements, la pose, les équipements et accessoires nécessaires ainsi que la remise en état des lieux.
Toute rubrique du Bordereaux de Devis Quantitatif et Estimatif (BDQE) pour laquelle aucun prix n'est indiqué sera réputée incluse dans les prix des autres rubriques et ne pourra faire l'objet d'un paiement séparé.
Les prix unitaires et totaux seront exprimés en Ariary (MGA), conformément aux modèles du présent Dossier d'Appel d'Offres.

3.6. Impôts et taxes

La taxe appliquée à cet Appel d'Offres est Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). A l'issue du marché, le soumissionnaire retenu versera auprès du Trésor Public le montant correspondant à 20% du montant du marché à titre de TVA.

3.7. Délai de validité de l'offre

Les offres resteront valides pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** après la date limite fixée pour la remise des offres.

4. Contenu des offres

4.1. Documents administratifs

Le Soumissionnaire devra fournir les documents administratifs suivants :

1. Copie de la Carte Fiscale (CIF) en cours de validité ;
2. Copie de la Carte Statistique ;
3. Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ;
4. Attestation de non-faillite datant de moins de trois (3) mois ;
5. Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom légal du Soumissionnaire.

L'absence d'une ou plusieurs pièces administratives n'entraînera pas automatiquement le rejet de l'offre lors de l'évaluation. Toutefois, le Soumissionnaire retenu devra fournir les pièces manquantes avant la signature du contrat.

4.2. Offre technique

L'offre technique, qui ne devra contenir **aucune information relative aux prix**, devra comprendre au minimum :

1. Attestation de visite de lieu ;
2. Présentation de l'entreprise, de ses activités et de son expérience dans des prestations similaires ;
3. Références de prestations similaires réalisées au cours des cinq (5) dernières années, accompagnées, dans la mesure du possible, d'attestations de bonne exécution ou de réception ;
4. Méthodologie d'exécution, précisant notamment :

- Les modalités d'implantation des panneaux ;
- Les modalités de fourniture et d'approvisionnement ;
- Les modalités de pose et de fixation ;
- Les dispositions prévues pour le maintien de la circulation et la sécurité des usagers ;

5. Planning d'exécution, avec un délai maximal de trente (30) jours calendaires ;
6. Planning d'approvisionnement et de mobilisation des matériaux et équipements ;
7. Moyens humains et matériels prévus pour l'exécution de la prestation ;
8. Mesures HSSES prévues pour assurer la sécurité des travailleurs, des usagers de la route et des riverains pendant les interventions.

4.3. Offre financière

L'offre financière devra comprendre :

1. Le Bordereau des Prix et Détail Quantitatif et Estimatif (BDQE) dûment renseigné ;
2. Les éventuelles autres pièces financières expressément demandées dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les prix devront être exprimés en **Ariary (MGA)** et inclure l'ensemble des coûts nécessaires à la bonne exécution des prestations.

- **Date et heure limite de dépôt des offres**

Toutes les soumissions doivent être remises au plus tard le 20 Novembre 2026 à 15h00 à procurement@cghv.mg en copie mickael.razakandrainibe@cghv.mg

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées dans le présent Dossier d'Appel d'Offres pourra être déclarée irrecevable.

5. Critères d'évaluation des offres

Critère	Pondération indicative
Compréhension de la mission et pertinence de la méthodologie	15 %
Références, expérience du Soumissionnaire et certifications qualité	15 %
Qualité technique des panneaux, supports et matériaux proposés (conformité aux normes internationales)	20 %
Planning d'exécution et capacité à respecter les délais	10 %
Système de gestion HSE, approche environnementale et gestion de la circulation pendant les travaux	10 %
Offre financière	30 %

CGHV se réserve le droit de demander des clarifications aux Soumissionnaires, d'organiser des visites de site complémentaires, de négocier les conditions techniques et financières avec le(s) Soumissionnaire(s) le(s) mieux classé(s), et de ne donner aucune suite au présent Appel d'Offres sans que cela n'ouvre droit à indemnité pour les Soumissionnaires.

6. ANNEXE

6.1. Description technique des prestations

6.1.1. Typologie des panneaux à fournir et poser

La signalisation à mettre en place devra couvrir, de manière non-exhaustive, les catégories suivantes, conformément aux normes malgaches de signalisation routière et aux bonnes pratiques internationales :

Catégorie	Exemples de panneaux	Usage / localisation type
Panneaux de danger (type A)	Virage dangereux, chaussée rétrécie, passage d'engins, chute de pierres, proximité de cours d'eau	Approches de virages, zones de travaux, abords du pont

Panneaux de prescription (type B)	Limitation de vitesse, interdiction de dépasser, priorité, arrêt	Traversées de village, croisements, accès chantier
Panneaux d'indication (type C)	Direction site CGHV, localités, hôpital / point de secours le plus proche	Entrées/sorties d'agglomération
Signalisation de chantier temporaire	Travaux en cours, déviation, circulation alternée, engins en manœuvre	Zones à risque identifiées
Panneaux de sécurité spécifiques au projet	Vitesse recommandée pour poids lourds, consignes riveraines	Ensemble du tronçon

6.1.2. Spécifications techniques

Le présent lot porte sur la mise en place de panneaux de signalisation à caractère temporaire sur une route secondaire en terre, desservant des communes rurales éloignées des centres urbains. Compte tenu de ce contexte (voie non revêtue, non éclairée, à faible densité de circulation nocturne), les spécifications ci-dessous privilégient des solutions robustes et adaptées au milieu rural plutôt que les standards applicables à une signalisation routière permanente en zone urbaine ou sur grand axe. Le Soumissionnaire devra respecter, à minima, les spécifications techniques suivantes, à détailler et compléter dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) annexé au dossier d'AO :

- Panneaux en béton armé (coulés sur place ou préfabriqués), **à l'exclusion de tout panneau en tôle d'acier, en aluminium ou en tout autre matériau métallique ou composite** ; dimensions, épaisseur et ferraillage dimensionnés pour résister aux sollicitations mécaniques et climatiques locales (vent, pluies et cyclones tropicaux, chocs éventuels de véhicules) ;
- Marquage et pictogrammes réalisés par peinture routière réglementaire directement sur le support en béton (couleurs et pictogrammes conformes aux normes de signalisation applicables);
- Poteaux et supports exclusivement en béton armé, dimensionnés par note de calcul (résistance au vent selon Eurocode 1 / NV65 ou norme équivalente) adaptée aux conditions climatiques locales (vent, pluies et cyclones tropicaux) ; aucun support métallique ne sera accepté ;
- Scellement béton ou fondation dimensionnée selon une étude géotechnique sommaire adaptée à la nature du sol rencontré sur chaque point d'implantation, avec note de calcul justificative ;
- Hauteur de pose, gabarits, distances de visibilité et implantation conformes aux normes de signalisation routière applicables à Madagascar et, à défaut, à la Convention de Vienne sur la signalisation routière ;
- Traitement de protection et de finition du béton (hydrofuge et peinture de finition résistante aux UV et aux intempéries) adapté aux zones à forte hygrométrie ou à proximité de cours d'eau ;
- Panneaux bilingues (français / malagasy) lorsque cela est pertinent pour la compréhension des communautés riveraines ;
- Fiches techniques, certificats de conformité et résultats d'essais (laboratoire accrédité) à fournir par le Soumissionnaire pour chaque type de panneau, support et matériau proposé.

6.1.3. HSSES

Le Soumissionnaire retenu devra réaliser les prestations conformément aux exigences légales et réglementaires applicables, aux exigences HSSES de CGHV et aux bonnes pratiques en matière de santé, sécurité, sûreté, environnement et sociale.
À ce titre, il devra notamment :

- Soumettre à CGHV, avant le démarrage des prestations, les mesures de prévention HSSES applicables aux travaux ;
- Réaliser une analyse des risques des principales activités : travaux en bord de route, fouilles, manutention, levage et pose des panneaux ;
- Assurer une induction HSE de son personnel avant toute intervention et désigner un référent HSE/Sécurité ;
- Fournir les EPI adaptés, notamment les vêtements haute visibilité, casques, chaussures et gants de sécurité ;

- Mettre en place et maintenir un balisage et une signalisation temporaire appropriés pendant les interventions afin d'assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la route ;
- Maintenir la circulation ou mettre en place une circulation alternée avec signaleurs, lorsque nécessaire ;
- Signaler immédiatement à CGHV tout accident, incident ou situation dangereuse survenant pendant les prestations ;
- Assurer la gestion appropriée des déchets et la remise en état des zones après intervention ;
- Respecter les règles de conduite et de comportement applicables sur le projet, notamment en matière de VBG/EAS/HS, de respect des communautés et de prévention des nuisances ;
- Respecter les consignes et procédures d'urgence de CGHV applicables aux interventions.

Tous les coûts liés au respect des exigences HSSES devront être intégrés dans les prix de l'offre.